

diens, mais nous devons tout de même compter beaucoup sur les marchés étrangers.

J'ose dire qu'il y a dans le discours du trône une phrase offrant tout l'espoir possible à l'ouest de la Nouvelle-Ecosse et aux autres parties des Provinces maritimes. Cette phrase est la suivante :

Les autres affaires importantes auxquelles vous devrez accorder votre attention seront des mesures tendant à améliorer les relations commerciales entre le Canada et certains pays étrangers et procurant une aide efficace au travail des recherches industrielles et scientifiques.

Si l'on veut bien me le permettre, j'aimerais à faire, sous une forme concrète, une suggestion au Gouvernement, et en particulier au ministre des Finances, relativement à l'extension des débouchés étrangers et à l'amélioration des relations commerciales du Canada avec les pays étrangers. Je dirais : N'oubliez pas les agriculteurs des Provinces maritimes, et n'oubliez pas surtout les pomiculteurs de la Nouvelle-Ecosse, qui sont maintenant exclus du marché de l'Allemagne, marché très précieux, par des droits prohibitifs, alors que les pommes cultivées par leurs concurrents américains sont admises sous le traitement de la nation la plus favorisée.

Je mentionnerais aussi le cultivateur de pommes de terre des Provinces maritimes; depuis deux mois, Cuba impose des droits presque prohibitifs sur les pommes de terre canadiennes, avec des effets désastreux quant à ce qui regarde le prix, alors que par ailleurs les pommes de terre américaines sont admises à un tarif plus bas. En d'autres termes, rien ne serait plus apprécié dans les Provinces maritimes que des traités de commerce avec l'Allemagne et Cuba qui remédieraient à ces maux. Je sais qu'en négociant ces traités de commerce le pays avec lequel vous négociez exige un équivalent, et d'autres commerçants du Dominion peuvent en être affectés d'une manière adverse, mais je défends les agriculteurs des Provinces maritimes, et il me semble que si mes suggestions étaient mises en pratique il en résulterait un grand avantage.

Je ne voudrais pas que cette Chambre en infère que les conditions dans les Provinces maritimes sont sans espoir; loin de là. Dans la province de la Nouvelle-Ecosse il y a eu, sous plusieurs rapports, une grande amélioration au cours de l'année dernière. La production du charbon a augmenté considérablement, et le fait que le gouvernement du Dominion a nommé une commission royale pour faire une enquête sur l'état de l'industrie de la pêche maritime et pour conseiller certains changements afin d'améliorer la situation, a été d'un grand encouragement pour les pêcheurs des Provinces maritimes. En outre, la production dans diverses branches de l'agriculture a augmenté considérablement. Il y a

aussi un renouveau d'intérêt dans les mines de la Nouvelle-Ecosse et des autres provinces du littoral qui promet beaucoup.

Aucune allusion à l'état de choses dans les Provinces maritimes ne serait complète sans dire une parole d'appréciation pour la manière franche, honorable et généreuse avec laquelle le gouvernement du Canada a exécuté et exécute encore les conclusions du rapport de la commission Duncan. Au mois de novembre de l'année dernière, nous avons eu, dans cette ville, une conférence entre les provinces et le Dominion, conférence d'une valeur inestimable pour bien faire comprendre au gouvernement du Dominion et à ceux des provinces la manière de voir des diverses parties du Canada. Le gouvernement du Dominion a décidé en particulier, peut-être comme conséquence de cette conférence, de continuer l'augmentation des subsides qu'il a accordés comme remède temporaire en 1927. Nous sommes donc portés à croire que l'augmentation dans les subsides aux Provinces maritimes sera une des caractéristiques permanentes de notre système fiscal. Cette aide est conforme aux conclusions du rapport de la commission Duncan, et grandement appréciée dans les Provinces maritimes.

Il y a une autre conclusion du rapport de la commission Duncan qui a été mise en vigueur : la loi relative aux usines de coke. Des compagnies privées ont déjà commencé à profiter un peu de cette loi, qui aura l'effet de stabiliser et, jusqu'à un certain point, d'étendre le marché du charbon de la Nouvelle-Ecosse.

Un autre fait important est la nomination d'une commission du port de la ville de Saint-Jean, laquelle fonctionne avec fermeté et succès.

On a également doté d'une commission le port d'Halifax et il faut croire que les nouveaux commissaires sauront imprimer une direction harmonieuse aux efforts des citoyens de cette ville désireux d'améliorer leur situation actuelle. A cette heure, les personnages dirigeants d'Halifax s'entendent si peu sur ce qu'il importe de faire pour l'avancement des intérêts de la ville,—par exemple en ce qui concerne l'exportation du grain,—que nous, des autres régions de la Nouvelle-Ecosse, voyons d'un œil moins respectueux les aspirations légitimes de la population de ce grand port.

Il va sans dire que la plus importante mesure adoptée à la dernière session pour donner suite aux conclusions de la commission Duncan a été celle touchant les frets maritimes. Elles s'est révélée très avantageuse aux expéditeurs non seulement sur le réseau des Chemins de fer nationaux, mais encore sur la voie du Pacifique-Canadien dans la province